

## Mission des volontaires : « Partager des moments de vie partagée avec des personnes présentant un handicap mental »

Mission de 6 à 10 mois

Dans le cadre de la mission d'intérêt général prévue par le statut de Service Civique (loi du 10 mars 2010), les volontaires :

- Participent à la **vie commune du foyer**.
- Apportent une **présence relationnelle et sécurisante** aux personnes et favorisent une bonne entente entre elles.
- Accomplissent progressivement un certain nombre de tâches, sous le contrôle du responsable salarié et des salariés :
  - en aidant les personnes dans leur **vie quotidienne** (gestes du quotidien, courses, accompagnement à l'extérieur du foyer).
  - en contribuant à l'**action éducative** (participation à l'observation et à la réflexion, respect et mise en œuvre des repères fixés dans le projet personnalisé).
  - en participant aux **tâches ménagères** et à l'**animation** de la vie du foyer (repas, ménage, linge, activités de détente).
  - en participant aux **activités** proposées aux personnes.



Les volontaires sont tenus au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

## Vivre en communauté

Le volontaire vit et habite dans une maison avec des personnes en situation de handicap, d'autres volontaires, des assistants et des responsables, créant ainsi un "foyer". En appui au personnel éducatif, il contribue à faire vivre l'âme du foyer à la fois par sa présence et ses qualités. Il participe aux activités de tous les jours, au foyer, au travail : repas, fêtes, tâches ménagères, activités de détente. Il accompagne les personnes dans les gestes du quotidien. Bref, comme dans une famille où chacun aide à faire tourner la maison !

## Aller à la rencontre de l'inattendu

Le volontaire, à travers une démarche solidaire et humaine, part à la rencontre de cultures, de traditions et de nationalités différentes. La vie de volontaire à L'Arche est un chemin d'acceptation de la différence : c'est placer le plus faible au cœur de nos vies et grandir avec lui. C'est être prêt à se laisser bouleverser par une rencontre inattendue dont il reviendra transformé. C'est s'offrir un temps de réflexion sur ses choix et ses attentes face à la vie. La dimension spirituelle de chaque communauté autorise et renforce la valeur de cette recherche.

## Se former et prendre des responsabilités

Le volontaire, au cœur de la vie de foyer, est encadré par une équipe de professionnels qui le forment, le guident et l'amènent à prendre des responsabilités.

## Concrètement

- ▣ Tu vis à L'Arche au sein du foyer. Tu es logé et nourri.
- ▣ Tu perçois une indemnité mensuelle (environ 470 €).
- ▣ Tu reçois une formation qui te permet d'accomplir ta mission ainsi qu'une formation civique et citoyenne.
- ▣ Tu es accompagné par un tuteur.
- ▣ Tu bénéficies d'une couverture sociale complète.
- ▣ Chaque mois de présence te donne droit à des congés.



Plus d'infos sur :

<http://www.arche-lavallee.org/36/devenir-volontaire>